

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2025	02	02
----	------	----	----

OBJET	
RENOUVELLEMENT DE LA PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCE	<p><i>L'an deux mille vingt cinq le 27 février</i></p> <p>Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Barakason de Rezé, sous la Présidence de Madame Agnès Bourgeais.</p>

Date de convocation : 13 février 2025

	Membres	Présent-es	Absent-es	Absent-es représenté-es ou Délégation de vote
15 membres en exercice	Ville de Rezé			
	Mme Agnès BOURGEGIS	X		
	M. Hugues BRIANCEAU	X		
	Mme Eva PAQUEREAU	X		
	Mme Agnès CABARET-MARTINET	X		
	M. Jean-Christophe FAËS			X
	M. Maxime VENDÉ	X		
	M. Roland BOUYER	X		
	M. François NICOLAS	X		
	Département de Loire-Atlantique			
	Mme Dominique POIROUT	X		
	Région Pays de la Loire			
	Mme Anne-Sophie LAMBERTHON		X	
	Personnalités qualifiées			
	Mme Brigitte BRAULT	X		
	M. Vianney MARZIN	X		
	M. Damien TASSIN	X		
	Représentant-es du personnel			
Mme Maureen LARGOUET	X			
Mme Nelly LANDAIS	X			

13 présent-es
1 représenté-es
Soit 14 votant-es

**Délibération n°2025-02-02 du 27 février 2025 du Conseil d'administration de La Soufflerie :
Renouvellement de la Présidence et Vice-Présidence**

Conformément aux articles 8 et 11 des statuts de la Soufflerie :

Le Conseil d'administration doit être présidé par un(e) Président(e). « Le (la) président(e) du conseil d'administration est élu(e) par celui-ci, en son sein, à la majorité des deux tiers, pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de son mandat électif. En cas de décès ou de démission du(de la) président(e), il est procédé à une nouvelle élection pour la durée résiduelle du mandat.

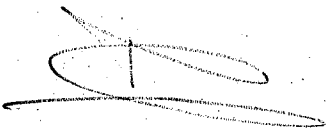
Le (la) président(e) est assisté(e) d'un(e) vice-président(e) élu(e) dans les mêmes conditions. »

Il est proposé au Conseil d'administration de procéder à l'élection du/de la Président.e et du/de la Vice-Président.e.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- de procéder à l'élection du/de la Président.e et du/de la Vice-Président.e et de désigner pour l'EPCC La Soufflerie :
Madame Agnès BOURGEOIS, Présidente
Monsieur Hugues BRIANCEAU, Vice-président
- de donner procuration de signature au vice-président.
Monsieur Hugues BRIANCEAU, Vice-président

Fait à Rezé, le 27 février 2025
La Présidente du Conseil d'administration de la Soufflerie
Madame Agnès Bourgeois



Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 28 février 2025.